



Installation comme psychologue libérale

Par **lilithelune**, le **06/09/2008 à 20:35**

bonjour,rnj'envisage de m'installer comme psychologue en libérale avec un associé, quelles statuts juridiques doit dont privilégier (entreprise individuelle, EURL,SLEARL,SCP,SNC...) et quelles formes d'association envisager, sachant que l'on voudrait travailler en partageant réellement à 50 50 les taches, l'apport de base et les bénéficesrnMerci de m'aider car pour le moment je suis un peu perdue

Par **Patricia**, le **07/09/2008 à 11:38**

Bonjour,rnrnBien que je ne sois pas spécialisée en la matière mais comme je vois que vous n'avez pas de réponse, je vous communique le peu que je connais.rnrnPour exercer en libérale, il faut auparavant avoir 10 à 15 ans d'activitérnprofessionnelle en entreprise ou secteur public.rnrnConsulter le site du SNP qui devrait vous aider
:rnrn<http://www.psychologues.org/>rnrnCordialement.